

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société DELICE HOLDING-SA

Siège social : Immeuble le Dôme, Rue Lac Léman, les Berges du lac-1053-Tunis

Le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING – SA- « DH » informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la société se tiendra le mercredi 11 décembre à 15h00 à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE), Bvd. Principal, rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Démission d'un Administrateur ;**
- 2- Nomination d'un deuxième Administrateur indépendant ;**
- 3- Nomination d'un Administrateur représentant des Actionnaires minoritaires ;**
- 4- Composition du Conseil d'Administration ;**
- 5- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Société DELICE HOLDING-SA

Siège social : Immeuble le Dôme, Rue Lac Léman, les Berges du lac-1053-Tunis

Le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING – SA- « DH » informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société se tiendra le mercredi 11 décembre à 16h00 à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE), Bvd. Principal, rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Modification du mode de gouvernance de la Société ;**
- 2. Modification des statuts pour les mettre en conformité avec la loi n°2018-52 du 29 Octobre 2018 relative au Registre National des Entreprises et avec la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat des investissements ;**
- 3. Mise à jour des statuts ;**
- 4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.**

Projet de Résolutions AGO

Société DELICE HOLDING-SA

Siège social : Immeuble le Dôme, Rue Lac Léman, les Berges du lac-1053-Tunis

PREMIERE RESOLUTION : Démission d'un administrateur ;

L'Assemblée Générale après avoir pris acte de la démission de Monsieur Nabil CHETTAOUI de son mandat d'Administrateur, à compter du 21 juin 2019 constaté par le Conseil d'Administration du 21 juin 2019, décide de ratifier cette démission.

L'Assemblée prend acte que Monsieur Nabil CHETTAOUI ne sera pas remplacé.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée àdes présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION : Nomination d'un deuxième Administrateur indépendant ;

L'Assemblée Générale Ordinaire, en exécution des dispositions de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat des investissements, décide de nommer Monsieur (.....) comme deuxième Administrateur Indépendant, pour un mandat de trois (3) ans prenant fin avec la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

L'Assemblée constate que Monsieur (.....), répond aux critères d'indépendance définis par la législation en vigueur.

L'Assemblée prend acte du fait que Monsieur a accepté les fonctions qui lui sont conférées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée àdes présents ou représentés

TROISEME RESOLUTION : Nomination d'un Administrateur représentant les Actionnaires minoritaires ;

Monsieur le Président a informé les Actionnaires présents ou représentés des procédures relatives à l'élection d'un Administrateur représentant des Actionnaires minoritaires à savoir :

- 1- Lorsque, pour le poste donné, un seul bulletin de mise en candidature valide a été reçu, l'Assemblée Générale voit à désigner ce seul candidat à ce poste sans aucune possibilité de reporter les élections.
- 2- Seul les Actionnaires minoritaires ont le droit de voter ;
- 3- Chaque actionnaire minoritaire dispose d'une seule voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède ;

- 1- Le vote aura lieu séance tenante ;
- 2- Les élections se feront à bulletin de vote ;
- 3- Lors du dépouillement du scrutin, le bulletin de vote qui a été marqué en faveur de plus d'un candidat sera rejeté ;
- 4- Le candidat qui, après le dépouillement du scrutin, a reçu le plus grand nombre de votes doit être proclamé Administrateur représentant des Actionnaires minoritaires ;
- 5- Si deux (2) candidats ou plus ont reçu le même nombre de voix, il sera procédé à un tirage au sort séance tenante en présence de tous les Actionnaires présents ou représentés et proclamé élu que le sort a favorisé.

Après la présentation des procédures relatives à l'élection, le Président a présenté la liste des candidatures au poste d'Administrateur représentant des Actionnaires minoritaires reçus dans la date limite de dépôt du dossier prévu par l'appel à candidature à savoir le (15/09/2019) laquelle liste est composée des candidats suivants :

Nom et prénom	CIN
1- Monsieur Ghassen Belhadj Jrad	
2- Monsieur Mohamed Abdennadher	
3- Monsieur Kais Affes	
4- Monsieur Mohamed Karim Siala	

Monsieur le Président désigne Monsieur(coordonnateur) pour superviser et coordonner la procédure de l'élection d'un seul Administrateur représentant des Actionnaires minoritaires.

Monsieur demande aux Actionnaires minoritaires la remise des bulletins de votes.

Après la clôture du scrutin, Monsieur (Coordinateur) effectue séance tenante le dépouillement du scrutin en présence de tous les Actionnaires présents ou représentés.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :

Nombre de suffrage valable :

Résultat des élections :

Nom et prénom	CIN	Vote
1- Monsieur Ghassen BELHADJ JRAD		
2- Monsieur Mohamed BEN ADENNADHER		
3- Monsieur Kais AFFES		
4- Monsieur Mohamed Karim SIALA		

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée a procédé à l'élection, par bulletins des votes, un Administrateur représentant des Actionnaires minoritaires, ces élections ont permis d'élire Monsieurparvotes

Après avoir constaté que Monsieura été élu Administrateur de la société représentant les actionnaires minoritaires, l'Assemblée décide de le nommer à ce poste pour un mandat de trois (3) ans prenant fin avec la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

L'Assemblée prend acte du fait que Monsieura accepté les fonctions qui lui sont conférées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION : Composition du Conseil d'Administration ;

L'Assemblée constate que le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING SA sera désormais composé des dix (10) Administrateurs personnes physiques comme mentionné dans le tableau ci-dessus, tous pour un mandat de trois (3) ans prenant fin avec la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

<u>Noms & Prénoms</u>	<u>Représentant Personne Morale</u>	<u>Indépendance</u>	<u>Représentant des actionnaires petits porteurs</u>
Monsieur Mohamed MEDDEB	Non	Non	Non
Madame Houeïda NASRA MEDDEB	Non	Non	Non
Madame Nadia MEDDEB DJILANI	Non	Non	Non
Monsieur Mohamed Ali MEDDEB	Non	Non	Non
Madame Cyrine MEDDEB ABIDI	Non	Non	Non
Monsieur Ahmed MEDDEB	Non	Non	Non
Monsieur Boubaker MEHRI	Non	Non	Non
Monsieur Slaheddine LADJIMI,	Non	Administrateur indépendant	Non
.....,	Non	Administrateur indépendant	Non
....., Administrateur	Non	représentant des actionnaires minoritaires	Oui

Mise aux voix, cette résolution est adoptée àdes présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales ;

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

Projet de Résolutions AGE

Société DELICE HOLDING-SA

Siège social : Immeuble le Dôme, Rue Lac Léman, les Berges du lac-1053-Tunis

PREMIERE RESOLUTION : Modification du mode de gouvernance de la Société ;

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier le mode de gouvernance de la Société en optant pour la dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général conformément aux dispositions de l'article 215 du Code des Sociétés Commerciales.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée àdes présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION : Modification des statuts pour les mettre en conformité avec la loi n°2018-52 du 29 Octobre 2018 relative au Registre National des Entreprises et avec la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat des investissements ;

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la modification de certains articles des statuts pour les mettre en conformité avec la loi n°2018-52 du 29 Octobre 2018 relative au Registre National des Entreprises et avec le code des sociétés commerciales dans sa version modifiée par la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat des investissements.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION : Mise à jour des statuts ;

Suite aux résolutions ci-dessus mentionnées, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la mise à jour des statuts et la modification des articles 8,10,15,18,21,22,23,24,29,30,31,32,34,35,36,38 et 43.

Les Statuts mis à jour tels que présentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont approuvés.

Les autres articles des statuts restent inchangés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée àdes présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales ;

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée àdes présents ou représentés